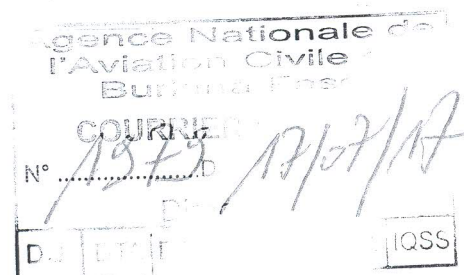


LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2017-0075/PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
- VU la loi n°017-2017/AN du 04 mai 2017 portant autorisation de ratification de la Constitution de la Conférence Ministérielle Africaine sur la Météorologie, adoptée le 14 février 2015 à Praia à Cabo Verde ;
- Sur rapport du Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabè de l'Extérieur ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 01 mars 2017 ;

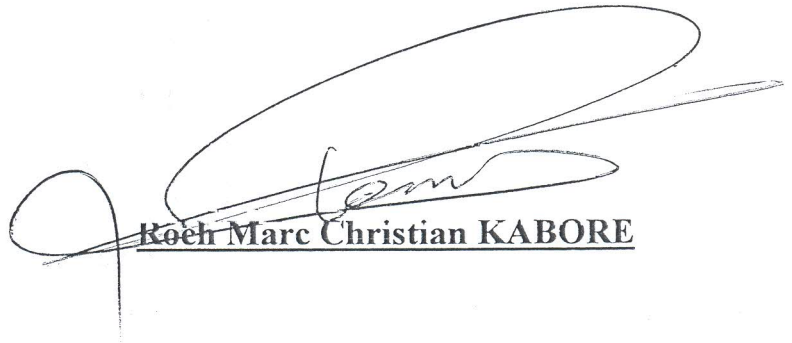
DECRETE

ARTICLE 1 : Est ratifié la Constitution de la Conférence Ministérielle Africaine sur la Météorologie, adoptée le 14 février 2015 à Praia au Cabo Verde.



ARTICLE 2 : Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur, le Ministre de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique et le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 juin 2017



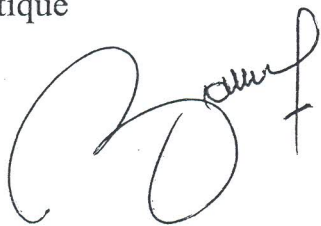
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



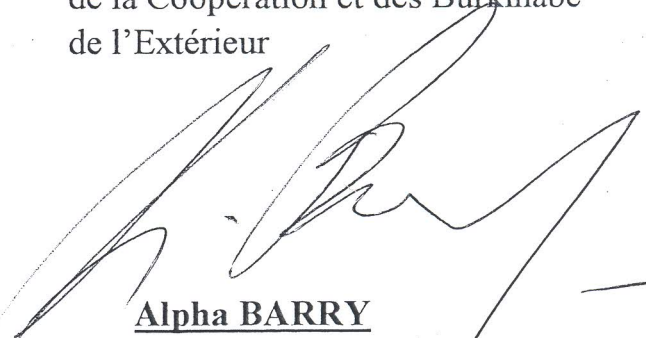
Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Environnement,
de l'Economie Verte et du Changement
Climatique



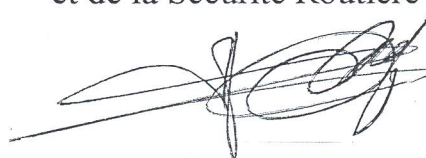
Batio BASSIERE

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de la Coopération et des Burkinabé
de l'Extérieur



Alpha BARRY

Le Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine
et de la Sécurité Routière



Souleymane SOULAMA